

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1193_AT_RD183_VAL-D'ÉPY(NANTEY)
Portant accord technique de voirie

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La demande en date du 04 septembre 2023 par laquelle ENEDIS Agence ingénierie travaux domiciliée 90 Place du Maréchal Juin 39000 Lons Le Saunier, représentée par M. MEJAT Adrien, sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de dépose de câbles et de poteaux dans l'emprise de la Route Départementale n° 183 au droit de la route de Florencia 39160 Val d' Epy agglomération de Nanthey ;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4, L3221-5 et L3333-8 ;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le code de l'énergie et notamment les articles L323-3 et L433-3 ;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- VU L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Chef d'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier ;
- VU L'état des lieux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 ACCORD TECHNIQUE

Le concessionnaire désigné dans la demande susvisée est en droit d'exécuter sur la Route Départementale n° 183, commune de VAL D'ÉPI, les travaux énoncés dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

Implantation et ouverture du chantier

Le concessionnaire préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux.

Les tranchées de dépose des poteaux seront implantées sous accotement du PR 2+0350 au PR 2+0500.

Mode opératoire

- TRANCHÉES SOUS ACCOTEMENT

Les accotements non stabilisés pourront être remblayés avec les matériaux extraits avec l'accord du service gestionnaire. Ils seront remis en état avec de la terre végétale et ensemencés avec un mélange de graminées adapté.

Tranchée ouverte sous accotement ou dépendances, à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Ouverture de la fouille.
- Extraction, puis évacuation des matériaux en décharge.
- Remblaiement en, G.N.T 0/31.5 sur une épaisseur de 75 cm.
- Compactage par couches de 30 cm.
- Réglage et finition soignée de l'accotement ou dépendances, à l'identique, après travaux, apport de terre végétale pour engazonnement aux graminées des zones terrassées : Ray Grass → 45% / Graminées Espèces Locales → 55%, l'ensemble sera dosé à 20 grammes au m2.

- CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accotement de la RD 183 avec l'accord du service gestionnaire.

Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement approuvée.

ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

ARTICLE 4 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder 2 semaines . Le concessionnaire devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre personnel et il ne peut être cédé sans l'accord du Département. Le concessionnaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'occupation du domaine, le concessionnaire devra assurer l'entretien des ouvrages qui lui sont concédés à charge pour lui de solliciter l'accord du service gestionnaire de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions du présent arrêté de voirie ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au concessionnaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du concessionnaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 REDEVANCE

Le bénéficiaire du présent arrêté de voirie est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1^{er} juin.

ARTICLE 7 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

Le présent arrêté de voirie est délivré à titre précaire et révocable, et il ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Il peut être retiré à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Il est consentie pour une durée de **quinze ans** à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public.

En cas de révocation de l'arrêté de voirie ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le concessionnaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du concessionnaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, les ouvrages situés sur le domaine public deviendront sa propriété et il se substituera de plein droit au concessionnaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres occupants au concessionnaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais du concessionnaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

ARTICLE 8 RECOURS

Le concessionnaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Lons Le Saunier, à l'adresse suivante : 45 route de Chilly 39570 Messia Sur Sorne.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Diffusion :

Le concessionnaire pour attribution

adrien.mejat@enedis.fr

La commune de VAL D'ÉPY pour information

L'ARD de Lons pour classement

Signature de l'arrêté



Mairie
42 rue de l'Église-Épy
39160 VAL D'EPY

N/Réf. : DC23/044272
P-DO-VAL D EPY-SCAF VAL D EPY
41 ROUTE DE FLORENTIA 39160 VAL D'EPY
Interlocuteur : MEJAT Adrien
Tél : 07 86 89 98 55 /
Objet : DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE

Lons le Saunier, le 30/08/2023.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des futurs travaux cités en objet, nous vous faisons parvenir une Demande d'Accord Technique.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Chef de Groupe Travaux,

CHEVRAND Eric

CC : Mairie, E-plans, Monsieur Adrien MEJAT

PJ : CERFA 14023*01

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18-09-2023

ID : 039-223900010-20230915-ARR_2023_1193-AR



**Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de p
de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux**
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Direction Régionale Alsace Franche-Comté
CAUMETTE Sébastien
Mail : sebastien.caumette@enedis.fr
Tél. : 06 99 12 49 80
enedis.fr

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 2 70 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex



Le demandeur Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : **ENEDIS** Représenté par : **MEJAT Adrien**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **90 place du maréchal Juin**
Code Postal : **39002** Localité : **Lons le Saunier** Pays : **FRANCE**
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv
Courriel : **adrien.mejat@enedis.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code Postal : Localité : Pays :
Téléphone : vv vv vv vv vv Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : vvv
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code Postal Localité :
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : vv vvv vv vv vvvvv
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôture	Pose de portail (portillon)	Plantations
A l'alignement	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres
Dépôt ou Stationnement <input type="checkbox"/> (2)	Saillie ou surplomb <input type="checkbox"/> (2)	Aménagement	Ouvrages divers <input checked="" type="checkbox"/> (1)
Station service <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	Création <input type="checkbox"/>	

Autres

Date prévue de début d'application **20/09/2023**

Durée d'application (en jours calendaires) : **10**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers

(2) Compléter le cadre correspondant



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux
Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5
Gestionnaires des réseaux routiers



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18-09-2023

ID : 039-223900010-20230915-ARR_2023_1193-AR



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation Référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage
ou { Echafaudage Mobilier Urbain Terrasse de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie vvv mètres de la saillie vvv mètres
des trottoirs vvv mètres Hauteur sous saillie vvv mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau vvv millimètre Longueur vvv mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée vvv mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de chaussée : Largeur de l'aménagement vvv mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eau pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale vvv mètres vvv mètres
Tranchée transversale vvv mètres vvv mètres
Fonçage vvv mètres vvv mètres

Aménagement de surface ou équipements

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Equipement de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande ⁽²⁾

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes, détaillées par nature de travaux.

1 – Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} (3) Photos

2 – Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôts ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 18-09-2023

ID : 039-223900010-20230915-ARR_2023_1193-AR



Caméras des coupes techniques de tranchées

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police

1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **Lons le Saunier** Le : **30/08/2023**

Nom : **MEJAT** Prénom : **Adrien** Qualité : **Agence d'Exploitation Electrique**

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre la classe de trafic des voies concernées (T0 à t5)

ART R323-25

AFFAIRE ENEDIS No :
DC23/044272

Déplacement d'ouvrage BT SCAF VAL D'EPY
Route de Florentia - Poste "NANTEY" - 39328 P 0001
Poste "COOPERATIVE FROMAGERE" - 39328 P 0004

Plan No :
23.06.3934

Commune(s): VAL D'EPY
Département: JURA

COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 46.409463 5.402456

INTERLOCUTEURS :	Nom	Téléphone	e-mail
Maitre d'oeuvre : Agence MOA Qualité	Adrien MEJAT	07.86.89.98.55	adrien.mejat@enedis.fr
Bureau d'étude :	Claude POUILLY	06.87.75.34.53	c.pouilly@ricom.fr
Entreprise de travaux :			
Nom client :			

MODIFICATIONS	No	Demandées		Etablies		Vérifiées	
	Indice	Par	Le	Par	Le	Par	Le
Approbation	A	ENEDIS	02/06/23	RICOM	08/06/23		

Numéro de consultation du téléservice **2023060500406P16**

APPROBATION DEFINITIVE ET CONTROLE QUALITE

BUREAU D'ETUDE

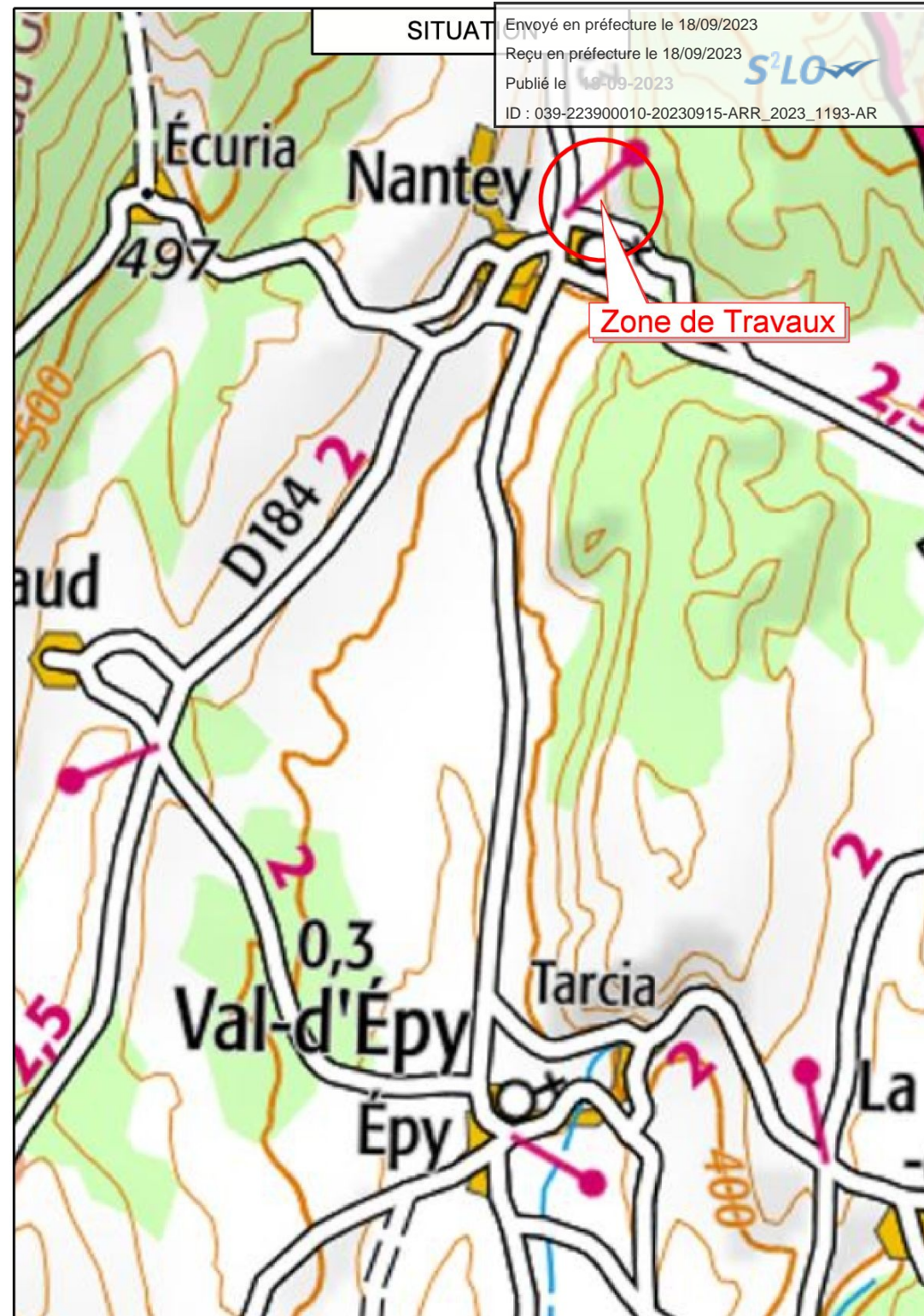
MAITRE D'OEUVRE

Nom	Date	Signature	Nom	Date	Signature

PLAN MINUTE

ENTREPRISE DE TRAVAUX	Nom	Date	Signature

IDENTIFICATION BUREAU D'ETUDE



Grille d'identification des enjeux du projet

Cette grille permet de déterminer l'impact du projet en matière d'urbanisme, de sécurité et d'environnement.
Elle sert à identifier les services à consulter, ainsi que les démarches à mener

Coordonnées du maître d'ouvrage		Localisation du projet	
Nom (personne morale ou physique): Adrien MEJAT Téléphone: 07 86 89 98 55 Mail: adrien.mejat@enedis.fr		Commune : VAL D'EPY Rue : Route de Florentia Nom et détails du projet: Déplacement d'ouvrage BT SCAF VAL D'EPY	
Télécopieur:			
Création ou modification d'une ligne	<input checked="" type="checkbox"/>	Création ou modification d'un poste	<input type="checkbox"/>
Longueur (en m)	20	Type de poste:	
Section de câble:	3x150 ²		
Section de câble:			
Nature du câble:	BTA Sout		
Nature du câble:		Dans l'emprise d'un poste existant	<input type="checkbox"/>
Ligne en partie aérienne	<input type="checkbox"/>	Sans modification de cette emprise	<input type="checkbox"/>
Ligne en partie souterraine	<input checked="" type="checkbox"/>		
En zone urbaine ou périurbaine	<input type="checkbox"/>	Création d'un nouveau poste	<input type="checkbox"/>
En zone rurale	<input checked="" type="checkbox"/>	Avec maîtrise foncière	<input type="checkbox"/>
avec impact sur agricole	<input type="checkbox"/>	Dépôt de déclaration préalable d'urbanisme	<input type="checkbox"/>
Terrassement sous:			
Accotement	<input type="checkbox"/>	Décret DT/DICT - Retour DT	
Chaussée	<input type="checkbox"/>	Présence d'ouvrage ou de réseaux de transports à enjeux ou risque industriels et technologiques	<input type="checkbox"/>
Terrain naturel	<input checked="" type="checkbox"/>	Type de terrassement :	
		Terrassement traditionnel	<input checked="" type="checkbox"/>
Avec traversée de voirie	<input type="checkbox"/>	Terrassement Mécanisé (Trancheuse)	<input type="checkbox"/>
Arrêtés de travaux sur voirie délivrés	<input type="checkbox"/>	Création d'une piste pour l'accès des engins	<input type="checkbox"/>
Avec Impact sur la Circulation	<input type="checkbox"/>	Liens utiles	
		Site DREAL Franche-Comté :	
Avec traversée de voie ferroviaire	<input type="checkbox"/>	Page d'accueil: http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/	
Avec traversée de cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Cartographie recensement enjeux http://carmen.application.developpement-	
A proximité d'autres réseaux	<input type="checkbox"/>	Evaluation incidence Natura 2000: http://www.franche-comte.developpement-	
		Site DREAL Alsace :	
Dans le domaine public	<input type="checkbox"/>	Page d'accueil: http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/	
Dans le domaine privé	<input checked="" type="checkbox"/>	Cartographie recensement enjeux env http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/5/ Carte_Alsace.map	
Sans tous les accords amiables	<input type="checkbox"/>	Evaluation incidence Natura 2000: http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-	
Avec usage de servitudes existantes	<input type="checkbox"/>		
Situation du projet			
Périmètre d'un monument historique ou ZPPAUP (1)	<input type="checkbox"/>	Zone de captage d'eau potable	<input type="checkbox"/>
Natura 2000 (2)	<input type="checkbox"/>	Zone humide	<input type="checkbox"/>
Espèces protégées (3)	<input type="checkbox"/>	Zone inondable	<input type="checkbox"/>
Réserve Naturelle ou site naturel classé/inscrit (3)	<input type="checkbox"/>	Zone sismique 3	<input checked="" type="checkbox"/>
ZNIEFF 1 ou 2 (4)	<input type="checkbox"/>	Zone d'instabilité de terrain (glissements, chute de blocs..)	<input type="checkbox"/>
Parc National ou Régional	<input type="checkbox"/>	Périmètre d'une DUP ou projet porté à connaissance public	<input type="checkbox"/>
Forêt de protection	<input type="checkbox"/>	Autres (Précisez):	
Réserves biologiques ONF	<input type="checkbox"/>	(1) Prescription STAP à fournir	
Arrête Préfectoral de Protection Biotope	<input type="checkbox"/>	(2) Evaluation d'incidence obligatoire	
Autres (Précisez):		(3) Dossier Inventaire / Impact obligatoire	
		(4) Justification de l'application de la réglementation à fournir	
Impact du projet			
Le projet présente un impact significatif sur l'environnement, un dossier plus poussé doit être réalisé par le porteur du projet	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir un impact lorsque:
une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé
une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle

Notice descriptive d

du projet et de ses impacts sur l'environnement

But et justification du Projet

Le projet se situe sur le territoire de la commune de VAL D'EPY. Il consiste à alimenter en réseau BT souterrain un branchement existant afin une ligne aérienne.

Analyse de l'état initial du site (enjeux environnementaux)

Aucun effet néfaste sur le milieu naturel.
Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Analyse des effets sur l'environnement.

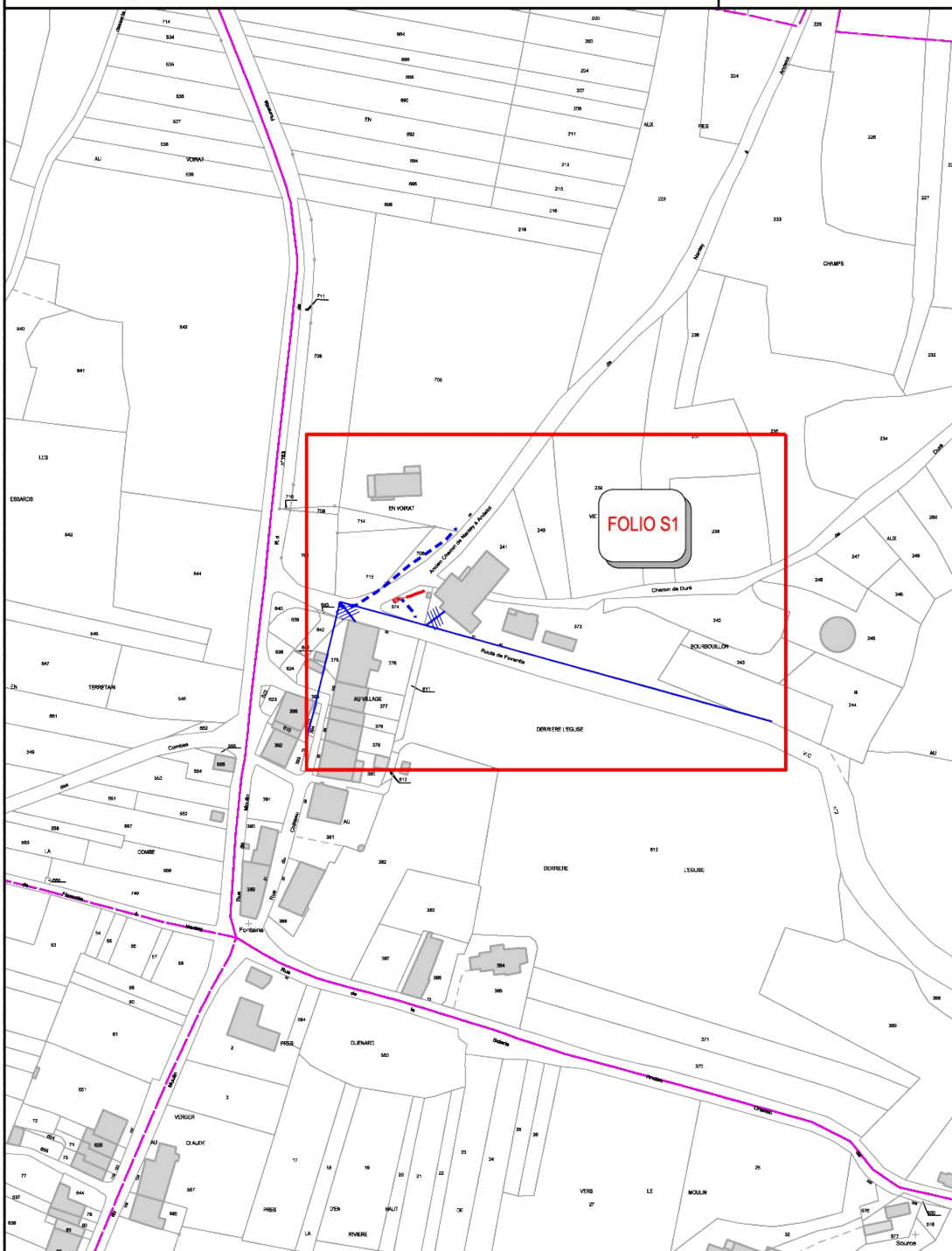
Aucun effet néfaste sur le milieu naturel.
Le projet n'a pas d'impact significatif sur l'environnement.

Justification du choix opéré entre les différentes solutions

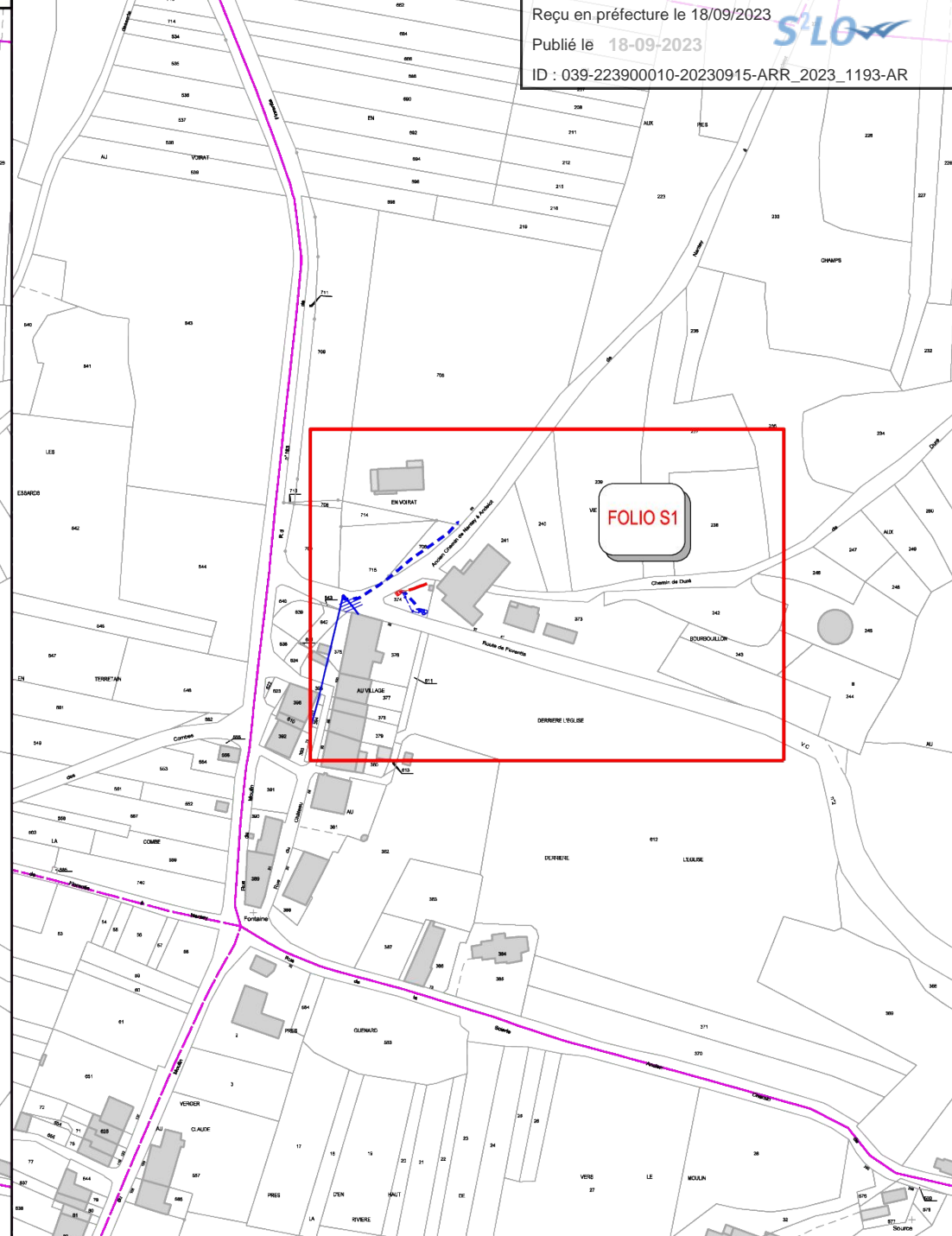
Le tracé retenu correspond à celui du moindre impact (environnement et gêne occasionné).

Mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement

Les travaux sont réalisés en technique souterraine.



SITUATION AVANT TRAVAUX



SITUATION APRES TRAVAUX

LEGENDE TRACE RESEAUX

HTA Aérienne à Construire		Fourreaux	
HTA Aérienne Existante		Eaux Pluviales > 250	
HTA Aérienne à Supprimer		Eaux Pluviales <= 250	
HTA Souterraine à Construire		Eau Potable > 250	
HTA Souterraine Existante		Eau Potable <= 250	
HTA Souterraine à Supprimer		Eau Unitaire > 250	
HTB Aérienne Existante		Eau Unitaire <= 250	
BTA Aérienne à Construire		Eaux Usées > 250	
BTA Aérienne Existante		Eaux Usées <= 250	
BTA Aérienne à Supprimer		Rés. Tél. Pleine Terre	
Branchements Aériens	2FILS 4FILS	Rés. Tél. sous Fourreaux	
BTA Souterraine à Construire		Rés. Tél. Aérien	
BTA Souterraine Existante		Réseaux Cablés	
BTA Souterraine à Supprimer		Signalisation	
BTA Brt sout à construire		Téléreport	
BTA Brt sout existant		Gaz Existant	
BTA Brt sout à supprimer			
E.P. Souterrain à construire			

LEGENDE DES SYMBOLES

SUPPORTS BETON HTA OU BTA			ETIQUETTE SUPPORTS						
Simple	Portique	PH61	EXISTANT	A IMPLANTER	A DEPOSER				
Existant									
A implanter									
A déposer									
SUPPORT BOIS		SUPPORT F.T.							
INTERRUPTEUR AERIEN IA1 - IA2 - M2S - DRRR									
LAMPE EP	Existante	A Poser	A déposer						
MISE A LA TERRE	0.35	0.50							
ARMOIRES DE COUPURE HTA ET POSTES DE TRANSFORMATION									
	AC(3)M	AC(3)T	PSSA	PRCS	PUIE	PSSB	PUC	PAC	CBU
Existant									
A poser									

ACCESSOIRES

Coffret Brt	Brt+Repiqu	T.J.	C400	Etoilement	Fausse Coupure	Grille Coupure	3D	REMBT	Jonction ou Dériv. BTA	Jonction ou Dériv. HTA

ETIQUETTE POSTE HTA/BTA

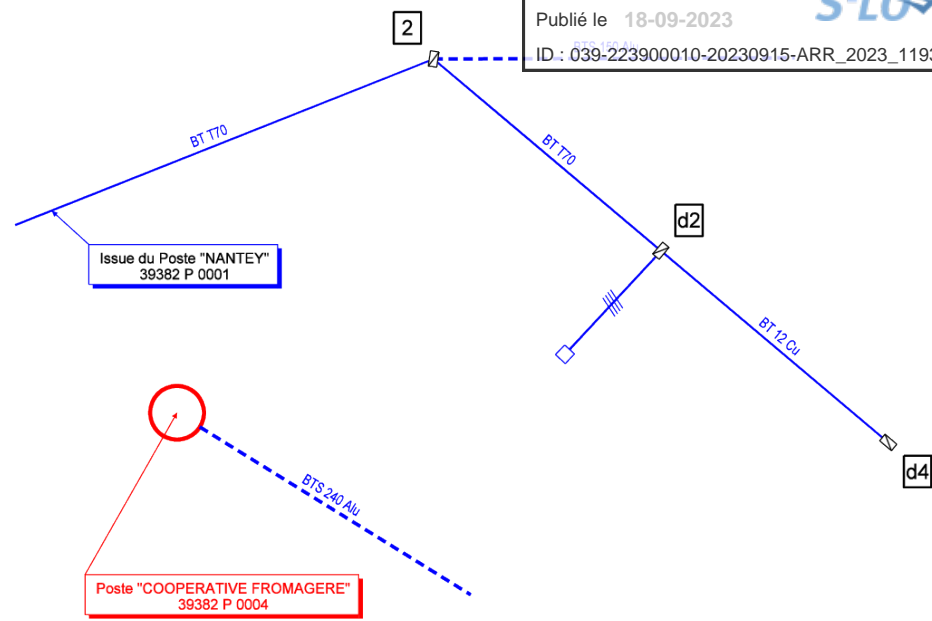
POSTE HTA/BTA :		
Désignation	Existant	Projeté
Type		
Puissance transfo		
Tableau HTA		
Raccordement HTA		
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA		
Tableau BTA		
EP-Télécommandes-Divers		
Réglage prise transfo à vide		

ETIQUETTES COFFRETS RESEAUX OU BRANCHEMENT

85191	P050	REMBT	B2	BRANCHEMENT	9
Observations: En saillie			Observations: Encastré		
Exemples:					
1	ENV	REMBT	450	PP	GH + TLR
1	JDB				
2	RRD	150			
1	RBPM				
1	RBPT				
	Racc	2	BT150AL	3	BRT35AL
1	MTN				
			1 4x35 AL SOUT L-12m00		
			1 COFFRET CIBE		
			2 RACC B4S/CIBE		
			4 MJBAS 35/25		
			1 PROTECTION MECANIQUE		
			DECOUPE 1 TQC		
			DEPOSE 6m00 FACADE		

SCHEMA ELECTRIQUE AVANT TRAVAUX

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
 Reçu en préfecture le 18/09/2023
 Publié le 18-09-2023
 ID : 039-223900010-20230915-ARR_2023_1193-AR



SCHEMA ELECTRIQUE APRES TRAVAUX

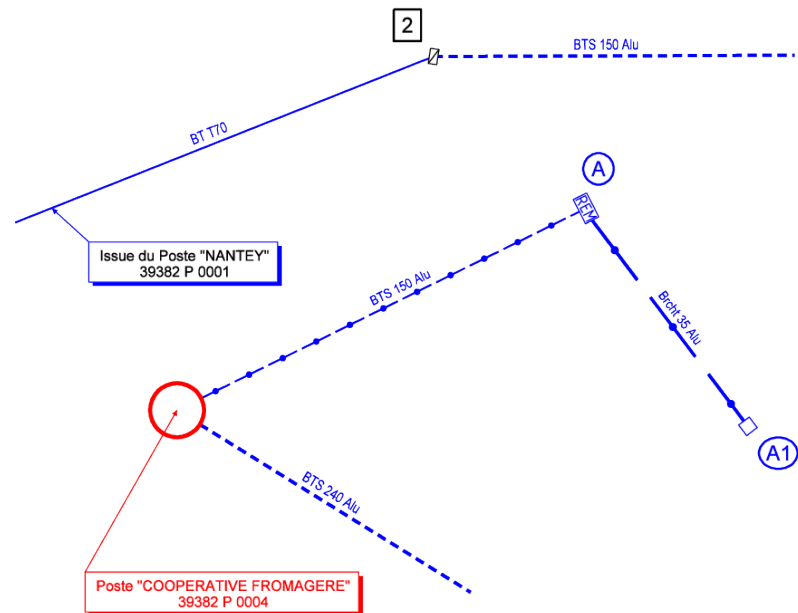


TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS DE PRISE DE TERRE ATTENDUES EN FONCTION DE LA RESISTIVITE DU SOL ET DE SA FORME

Forme de terre	A	B	C	D	F	G	H	I	J1	J2
Coef. K	0.60	0.17	0.34	0.38	0.20	0.24	0.14	0.10	0.10	0.06
Résistivité ρ en Ωm										
	Poteau périmètre 2 m	Poste HTA/BT périmètre 10 m	Long. 3 m	Long. 3 m	Grille en tranchée 2 m	Serpentin 1 tranchée de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 2 tranchées de 3 m Conducteur 2 x 10 m	Serpentin 3 tranchées de 5 m Conducteur 2 x 15 m	Patte d'oie 3 branches de 5 m + 1 piquet central 3 m.	Patte d'oie 3 branches de 10 m + 1 piquet central 5 m.
50	30	8	17	19	10	12	7	5	5	3
100	60	17	34	37	20	25	14	10	10	6
200	120	34	66	75	40	50	28	20	20	12
300		50	100	112	60	75	42	30	30	18
400		66	133	149	80	100	56	40	40	24
500					100	125	70	50	50	30
750					150	180	105	75	75	45
1 000					300	240	140	100	100	60

Efficace vis-à-vis des courants de foudre et à 50 Hz

Efficace seulement à 50Hz

TABLEAU RECAPITULATIF DES VALEURS GLOBALES DU NEUTRE BT

REPÈRE	DATE DE LA MESURE	RESISTANCE MESUREE	OBSERVATIONS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PRISES DE TERRE INDIVIDUELLES (MASSE ET NEUTRE)

REPÈRES	VALEUR LUE AU TELLUROHMETRE	RESISTIVITE DU TERRAIN CALCULEE	RESISTANCE OBTENUE PAR LE CALCUL Ω	TYPE DE TERRE ENVISAGE	RESISTANCE MESUREE APRES TRAVAUX Ω	DATE DE LA MESURE
2	4.31	54.1	10.82	F		

TABLEAU RECAPITULATIF DES MESURES DE COUPLAGE ENTRE LA TERRE DES MASSES ET LES TERRES DU NEUTRE

COUPLAGE ENTRE REPÈRES	RESISTANCE TERRE MASSE RM	RESISTANCE TERRE NEUTRE RN	RESISTANCE ENTRE MASSE ET NEUTRE RMN	RESISTANCE COUPLAGE MASSE NEUTRE RC=(RM+RN-RMN)/2	COEFFICIENT COUPLAGE MASSE NEUTRE (RC/RM)<0.15

Tableau des Longueurs

Commune : VAL D'EPY

AERIEN	Repère plan	Section et type (nu, supports, façade)	Longueur électrique	Remarque (utilisation de RAS, etc...)						
HTAA										
	sous total									
1										
	1-2	T70	45,00	Dépose/repose BT						
	sous total									
SOUTERRAIN	Repère plan	Section ou type	Longueur électrique	Longueur géographique						
				Forage ou fonçage	sous chaussée lourde (RN, route à grande	sous chaussée	sous trottoir type asphalte, pavé,	sous trottoir enrobé, sablé	sous accotement	terrain vierge
HTAS										
BTAS, réseau	P-A	3x150+95 Alu	20,00							13,00
Brcht	A-A1	4x35 Alu	5,00							1,00
POSTE	Numéro	Type/Puissance	Cellule	Commentaires (nom, motorisation, équipement,...)						
Poste HTA/BT										
Poste HTA/BT										
ARMOIRE HTA										
Mutation transfo.				Passage dekVA àkVA						
				Branchements neufs			Reprise			
BRANCHEMENT	Aéro-souterrain	Souterrain	Aérien	Aérien	Souterrain ou aéro					
Nombre		1 C5								
Commentaires sur branchement										
DEPOSE	Repère plan	Section Nature Type	Longueur Electrique Quantité	Remarques						
ABANDON HTAS										
ABANDON BTS										
Dépose HTA										
Dépose BT	2-d2	T70	90,00							
	d2-d4	5x12 Cu	105,00							
Dépose Poste HTA/BT										
Démolition Poste tour				Surface au sol, hauteur						
Commentaires sur l'affaire										
VALIDATION PLAN MINUTE										
Nom Responsable Entreprise										
Date										



ETIQUETTE POSTE HTA/BTA	Publié le 18-09-2023	
POSTE HTA/BTA	Poste "COOP. FROMAGERIE" 39382 P 0004	
Désignation	ID : 039-223900010-20230915-ARR_2023_1193-AR	
Type	PSS A	
Puissance transfo.	INCONNUE	
Tableau HTA		
Raccordement HTA	INCONNUE	
Liaison transfo-tableau		
Nombre départs BTA	2	1 BT 150
Tableau BTA	4-500	
EP-Télécommandes-Divers		

39382 0004	REMBT	A
Observations:		
1 REMBT 300 PP GH		
1 JDB		
1 MODUL RRD 50-150		
1 MODUL RBD		
Racc. 1 BT 150 Al - 1 BRT 35 A		

39382 0004	CIBE	A1
Observations:		
1 CIBE TRI Type 2		
Racc. 1 BRT 35 Al		

PBA
invisible
existant

2

A DEPOSER :
1 EAS 70
EXISTANT :
1 EAS 70
1 RAS BT T70
1 B4T
1 LEP
A POSER :
5 CRR 70
4 CBS/CT 70
(reprise B4T)
1 MALTN

Le support doit être à minima un :
11 D 8.0 (0.65x0.65x1.85)
Vérification impossible
car goulotte sur indications

Poste "COOPERATIVE FROMAGERIE"
39382 P 0004

BTS 3x150+95 Alu à poser

HTAS 95 Alu exist.

BTS 240 Alu exist.

BT T70 à déposer
37.7m

Brcht 4x35 Alu Alu à poser

BT T70 à déposer
51.9m

BT 5x12 Cu à déposer
50.5m

BT 5x12 Cu à déposer
52.7m

PBA
11 A 500
à déposer

d1

A DEPOSER :
2 EAS 70
1 B4T
Présence FT + Fo

PBA
11 A 150
à déposer

d2

A DEPOSER :
1 EAS 70
5 A 21

PBA
10 A 600
à déposer

d4

A DEPOSER :
5 A 21
1 MALT

PBA
11 A 150
à déposer

d3

A DEPOSER :
5 ISO

PBA
existant

1

ATTENTION :
Présence Télécom et Fibre
sur support à déposer



TABLEAUX DE POSE ET CONDUCTEURS

Récap. conducteurs

Conducteur :	Longueur géométrique	Longueur unifilaire	Poids de câble sec

Canton no 1

Conducteur : BT 3*70+54+2*16

Hypothèses A1 / B1 / DP1

Longueur unifilaire du canton : 45.21 soit une masse de câble sec de : 52.9 kg

Paramètre : 190 m, à : 40 °C

Portée équivalente : 45.1 m

Flèches médianes (m)

Portée :		Températures de réglage : °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
EX1/2	45.1	1.06	1.09	1.13	1.16	1.19	1.22	1.25	1.28	1.31	1.34

Tensions (kN)

	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
Tens. horiz. kN	2.75	2.67	2.59	2.52	2.45	2.39	2.33	2.28	2.23	2.18
Tens. gauche kN	2.76	2.68	2.6	2.53	2.47	2.41	2.35	2.29	2.24	2.2
Tens. droite kN	2.76	2.68	2.6	2.53	2.47	2.41	2.35	2.29	2.24	2.2

Longueur chaînette (m)

Portée :		Températures de réglage : °C									
Supports	Long (m)	-5	0	5	10	15	20	25	30	35	40
EX1/2	45.1	45.17	45.17	45.18	45.18	45.18	45.19	45.19	45.2	45.2	45.21